



MOBILISONS-NOUS POUR NOS SALAIRES, POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR LES POSTES : EXIGEONS LA REVALORISATION ET UN AUTRE BUDGET POUR L'ÉDUCATION !

Grève le 26 janvier 2021 !

La crise sanitaire a servi d'alibi à Jean-Michel Blanquer pour parachever le sabordage du service public d'éducation alors que tout nous conduit à l'exigence de plus d'école pour tou-ttes les jeunes, dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui, s'il était appliqué, aggraverait les coûts. En effet, il ne prend pas en compte la situation d'urgence créée par la crise sanitaire actuelle qui impose en particulier des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme. Ce budget ne prend même pas la mesure de l'augmentation des effectifs prévue à la prochaine rentrée, ni de l'état de fatigue des personnels, épuisé-es par des années de dégradation des conditions de travail.

Dans l'académie de Créteil, dans le premier degré, la dotation est insuffisante pour créer des postes d'adjoint-es, d'enseignant-es spécialisé-es, de remplaçant-es... Dans le second degré, malgré une augmentation prévue du nombre d'élèves de 1,5 %, 86 postes seront supprimés. Ces postes seront remplacés par 2 502 heures supplémentaires : cela signifie moins de personnels et une charge de travail accrue ! De même, aucun poste de personnels de vie scolaire, de personnels psycho-santé-sociaux, n'est prévu pour la rentrée 2021, malgré les besoins de plus en plus importants de nos élèves. Enfin, aucune réponse n'a été donnée à la demande de création de postes d'ATTE !

IL FAUT EN URGENGE ENGAGER LES RECRUTEMENTS NÉCESSAIRES, NOTAMMENT EN RECOURANT AUX LISTES COMPLÉMENTAIRES ET EN RÉEMPLOYANT TOUS LES COLLÈGUES CONTRACTUEL·LES AUJOURD'HUI AU CHÔMAGE !

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des personnels de l'Éducation nationale.

LES SYNDICATS SIGNATAIRES DU 93 REVENDIQUENT :

- un budget qui renonce aux suppressions d'emplois, dégèle le point d'indice et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents ;
- un recrutement massif de personnels pour permettre un maintien des heures de cours pour les élèves de Seine-Saint-Denis : ouverture des listes complémentaires, réemploi immédiat de tous les collègues contractuels aujourd'hui au chômage, remplacement systématique de tous les personnels absents, titularisation de tous les personnels contractuels (enseignants, AED et AESH...), recrutement de médecins et infirmières scolaires, d'assistantes sociales, de PsyEN, la création de 150 postes d'agent-es ;
- un vrai statut, un vrai salaire et de meilleures conditions de travail pour les AESH et AED
- le retrait du jour de carence ;
- le retrait de la réforme de l'éducation prioritaire actuellement expérimentée dans trois académies. Cette réforme prévoit la disparition des REP au profit de contrats d'expérimentation de 3 ans passés entre l'école ou l'établissement et le rectorat, avec une clause de revoyure pour les prolonger si besoin. Dès 2022, la carte des REP serait supprimée. Déjà principaux bénéficiaires de l'obligation scolaire à 3 ans, les établissements d'enseignements privés (situés principalement en zones rurales) pourraient ainsi obtenir une part non négligeable des transferts de budgets de l'éducation prioritaire sans se soumettre aux règles de la mixité sociale. Nous demandons que les moyens de l'éducation prioritaire soient renforcés, notamment dans notre département très défavorisé, et en y incluant les lycées.
- le retrait des contre-réformes qui cassent l'école et nos droits : réforme du baccalauréat et du lycée (professionnel et général), projet de loi Rilhac sur la direction d'école.

LES ORGANISATIONS APPELLENT LES PERSONNELS À POURSUIVRE LES MOBILISATIONS EN COURS, À S'ENGAGER DANS L'ACTION ET À PRÉPARER UNE GRÈVE LE MARDI 26 JANVIER SUR CES REVENDICATIONS.

ELLES ENGAGENT LES PERSONNELS À CONSTRUIRE DÈS MAINTENANT UNE DYNAMIQUE DE MOBILISATION PAR DES ACTIONS LOCALES, DES RÉUNIONS, DES AG DE VILLE, DES AG D'ÉTABLISSEMENTS ET DES TOURNÉES COMMUNES.